



## Programme de protection contre l'usure excessive

Une fin de location en toute simplicité.

### Comment cela fonctionne

#### Signature du contrat de location

Le client achète un Programme de protection contre l'usure excessive à la signature de son contrat de location de véhicule

#### Durée de la location

Le véhicule peut subir des dommages et de l'usure excessive

#### Fin de la location

- Une inspection indépendante est effectuée
- Le client retourne son véhicule chez le concessionnaire Hyundai
- Service des finances de Hyundai Motor abolit les frais admissibles
- Le client reçoit un relevé final comportant les ajustements nécessaires

Le Programme de protection contre l'usure excessive abolit jusqu'à 7 500 \$ de frais admissibles étant liés à l'usure excessive, notamment :

- Pneus
- Écaillage et craquellement de la peinture
- Pièces manquantes, manuel du propriétaire
- Petites bosses et égratignures sur la carrosserie
- Jantes et enjoliveurs
- Taches dans l'habitacle
- Revêtement de siège, déchirures et brûlures dans l'habitacle
- Pare-brise endommagé ou remplacé
- Clé ou télécommande de déverrouillage

## L'avantage Service des finances de Hyundai Motor.

- ✓ Garanti par Service des finances de Hyundai Motor
- ✓ Aucune franchise
- ✓ Minimise les coûts liés à l'usure excessive au retour de la location†
- ✓ Aucun formulaire de réclamation à soumettre
- ✓ Programme transférable avec la location
- ✓ Aucun coût initial — peut être ajouté aux paiements de location périodiques

† Il s'agit uniquement d'une description générale. Les caractéristiques du produit peuvent être modifiées ou supprimées en tout temps. Pour consulter toutes les modalités s'appliquant au Programme de protection contre l'usure excessive, veuillez lire l'Annexe du contrat de location – Renonciation de certains frais. Veuillez noter que le Programme de protection contre l'usure excessive n'est pas une police d'assurance.

‡ Communiquez avec votre concessionnaire pour connaître les options de résiliation.



## Protection

- Limite de l'abolition des frais : 7 500 \$
- Chaque évènement individuel : 1 000 \$ ou moins
- Toute pièce ou tout équipement manquant dont la valeur est de 150 \$ ou moins
- Frais de kilométrage excédentaire : jusqu'à 1 000 km (si supérieur à 1 000 km, tout kilomètre excédentaire sera facturé)
- Clé ou télécommande de déverrouillage dont la valeur est de 400 \$ ou moins
- Pare-brise endommagé ou remplacé
  - Jusqu'à 600 \$ pour les automobiles
  - Jusqu'à 700 \$ pour les véhicules utilitaires sport

## Admissibilité

- Location par le biais de Service des finances de Hyundai Motor (à la signature du contrat de location seulement, avec des durées de location allant jusqu'à 60 mois) †
- Véhicules Hyundai neufs et véhicules de démonstration sans titre ayant 24 000 km ou moins au compteur et loués par l'entremise de Service des finances de Hyundai Motor

## Exclusions<sup>†</sup>

- Le Programme ne paie pas les réparations d'un véhicule ni ne rembourse au client les frais de réparation
- Tout dommage mécanique et électrique (p. ex. : freins)
- Tout véhicule utilisé à des fins commerciales